

### 7) La protection sociale des travailleurs.

On ne saurait concevoir une politique salariale qui négligerait de garantir, à tous les travailleurs, une retraite digne ainsi qu'une couverture complète contre les accidents du travail et les aléas de la vie.

Des mesures, complétant celles qui ont été déjà appliquées par le Pouvoir révolutionnaire, seront édictées pour mettre le niveau de vie des travailleurs et de leurs familles à l'abri des problèmes matériels consécutifs à la maladie, à l'âge, aux accidents et aux malheurs de la vie.

Cela signifie qu'en plus des résultats découlant de l'application large du principe de la médecine gratuite et de la multiplication des œuvres sociales au sein des différents secteurs d'activités du pays, un système généralisé de retraites et de pensions sera instauré progressivement pour assurer la protection sociale des travailleurs, des personnes âgées et handicapées. En outre, le niveau des retraites comme celui des pensions ne doit pas s'écarter du niveau de la rémunération perçue par le travailleur avant sa retraite, son invalidité ou son décès.

En cas de décès du travailleur retraité ou pensionné, la retraite ou la pension doivent être assurées à la famille dont il avait la charge.

Les taux des retraites et des pensions doivent bénéficier des mêmes conditions de revalorisation que le salaire minimum garanti. Par ailleurs, des mesures législatives et réglementaires ainsi que des dispositions à prendre par les entreprises, auront à préciser davantage et à renforcer les conditions relatives à une meilleure organisation de l'hygiène, de la sécurité et de la médecine du travail. L'accent devra être mis, notamment, sur l'action préventive dans la lutte contre les risques professionnels et sur l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs réputés pénibles et en ce qui concerne les travailleurs de la terre.

En outre, en rapport avec l'ensemble des actions sociales entreprises en faveur des travailleurs, des mesures spéciales nécessaires seront prises pour organiser le travail de la femme en corrélation avec les obligations du foyer et de la mère de famille et pour assurer la protection de la maternité, notamment, et en fonction des moyens du pays, par la création progressive de crèches et de jardins d'enfants, et la multiplication des cantines scolaires.

D'une manière plus générale, la législation relative aux droits sociaux des travailleurs sera refondue de manière à rendre homogènes les statuts des travailleurs à travers tous les secteurs de la vie nationale et à codifier de manière cohérente et sur des bases modernes, le système de protection socio-sitaire de la population, en visant particulièrement à étendre les avantages de ce système aux catégories qui n'en bénéficient pas encore et, notamment, aux personnes âgées.

Les œuvres sociales dans les entreprises et dans les différentes institutions du pays feront l'objet de dispositions complémentaires pour discipliner leur gestion et instaurer une solidarité complète entre les diverses catégories de travailleurs. Elles devront, dans le cadre de leur action, selon leurs possibilités et la priorité des urgences inhérentes à leurs problèmes, réserver une attention particulière à la solution du problème du logement, à la réalisation de crèches et jardins d'enfants, à l'enseignement préscolaire et, enfin, à l'organisation des loisirs des travailleurs et de leurs familles.

## VI. — LA PROMOTION TECHNOLOGIQUE

La technologie procède de l'aspiration immémorable de l'homme à dépasser toujours davantage ses capacités, à élever le niveau de puissance de son action sur la nature, à réduire la pénibilité de son effort et à améliorer le résultat et la qualité de son travail. De nos jours, la technologie s'affirme surtout comme le moyen d'augmenter la productivité du travail et de mettre les ressources de la science au service du progrès et de la promotion de l'homme.

Dé ce fait, l'acquisition de la technologie constitue une condition indispensable pour sortir du sous-développement et pour s'insérer dans le mouvement universel vers le progrès. Cette acquisition s'effectue par deux voies principales : celle de l'enseignement et celle de la vie professionnelle. A ce titre, elle représente une composante essentielle de la Révolution culturelle et se trouve à la base de l'option du Pouvoir

révolutionnaire pour le recours à des techniques avancées dans l'industrialisation et dans l'équipement du pays et pour la réalisation d'industries ayant un haut niveau technologique.

Cependant, pour produire pleinement ses effets et ne pas comporter le risque de créer de nouvelles distorsions dans la vie du pays et d'engendrer des perturbations dans l'équilibre de notre société, confrontée aux soubresauts nés des mutations qui s'y produisent, la pénétration de la technologie doit imprégner tous les milieux qui composent l'activité nationale.

Aussi, l'adoption des techniques nouvelles dans le cadre de l'industrialisation ou de l'équipement du pays, ainsi que l'introduction de disciplines nouvelles dans les programmes d'enseignement doivent-elles être accompagnées d'une action en profondeur visant à aménager les conditions d'accueil qu'exige la technologie pour donner tous les avantages que l'on attend de son utilisation. Faute de cet accueil, la technologie peut devenir une source de pertes considérables et même de nouveaux blocages dans le développement.

L'aménagement et l'accueil requis par la technologie consistent à mesurer toutes les conséquences qu'entraîne cette technologie et à promouvoir les adaptations nécessaires pour y faire face, y compris dans les domaines relatifs aux conditions de vie, à la santé et aux loisirs. Il s'agit de faire en sorte que, non seulement, les hommes appelés à se servir de techniques nouvelles soient préparés à modifier en conséquence leurs réflexes et leur manière d'opérer ou de penser, mais que ceux qui sont en relation avec eux, de par leurs fonctions professionnelles, soient également en mesure de comprendre les changements intervenus, de compléter leurs connaissances et de réadapter leur comportement pour ne pas se trouver placés à l'écart de l'évolution qu'impulse la technologie. Il importe que le langage de la technologie ne soit pas l'apanage de cercles limités que la force des choses finit par transformer en milieux fermés vivant en marge du contexte social du pays.

De plus et dans le même ordre d'idées, il convient de veiller à ce que la promotion technologique avance de manière cohérente à travers tous les secteurs. Les techniques mises en œuvre dans des secteurs déterminés rendent nécessaires le réaménagement de certaines installations dans l'infrastructure, l'adaptation des méthodes des administrations ainsi que l'introduction de nouveaux modes dans la gestion ou dans la formation ou l'utilisation du personnel. A ce propos, le recours à l'ordinateur ne se traduit pas toujours par un regain d'efficacité ou de rapidité quand son installation ne s'accompagne pas des dispositions et de la préparation aux normes de son plein rendement.

Le fait que la technologie apparaît ainsi comme un phénomène d'ensemble exigeant le déclenchement en un mouvement harmonieux et coordonné des multiples actions nécessaires pour assurer son utilisation, doit conduire à un certain discernement quand il s'agit de faire des options en matière technique. En particulier, l'option pour la technologie de pointe doit être sélective et raisonnée, répondre à une stratégie conforme à chaque étape de notre évolution et, dans la phase actuelle, être réservée à certains domaines. La promotion technologique ne se confond pas avec l'acquisition des engins les plus sophistiqués et l'adoption des méthodes qui font intervenir au maximum les formules et les gadgets de l'électronique. Le choix d'une machine, d'un procédé ou d'une méthode impliquant un degré plus élevé dans l'utilisation de la technologie, doit s'accompagner, en outre, de la mise en œuvre des mesures nécessaires pour recueillir tout le profit attendu de ce choix. Si une technique nouvelle libère l'homme de certaines servitudes, elle lui en crée encore d'autres qui, généralement, sollicitent davantage son attention et son sens de la discipline ainsi que les ressources son intelligence et de sa faculté d'adaptation.

A la suite du retard hérité du régime colonial et animée par la volonté de briser l'endiguement et les complexes psychologiques par lesquels les tenants de la technologie tentent de prolonger ou de perpétuer le retard des pays du Tiers-Monde, l'Algérie s'engage dans la révolution technologique à travers des percées opérées dans différents secteurs de ses activités. Aussi, l'acquisition de la technologie prend-elle souvent l'allure d'une irruption brusque dans un environnement insuffisamment préparé, qu'il convient maintenant d'aménager et d'adapter aux conditions nouvelles créées par les mutations consécutives au progrès technique.